



# Certificat Individuel

## Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques

### Catégorie : Opérateur

**En formation continue**

#### Dates

Voir calendrier

#### Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00  
Soit 14 heures de formation.

#### Lieu

Campus Provence-Ventoux  
CFPPA  
310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

#### Mode de financement et

#### Tarif

Nous contacter

**Campus  
Provence-Ventoux  
CFPPA**

310 chemin de l'Hermitage  
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90  
cfppa.carpentras@educagri.fr  
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>  
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre site internet.



#### Les objectifs pédagogiques

Utiliser les produits phytopharmaceutiques selon la réglementation en vigueur ;  
Respecter les bonnes pratiques d'application.

#### Public concerné et modes de financement

Pour les **professionnels uniquement applicateurs**, qui ne sont pas impliqués dans le choix des produits.

Modes de financement : CPF ; France Travail ; OCAPAT...

#### Pré-requis et conditions d'inscription

Maîtrise du français et opérations de base.

Inscription via la plateforme OCAPAT au moins 7 jours avant le démarrage de la formation

Inscription via la plateforme CPF au moins 11 jours ouvrés avant le démarrage de la formation.

#### Programme de formation

##### **Thème : Réglementation et sécurité environnementale (3 heures)**

Cadre réglementaire français : lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes : plan Eco-phyto 2.

Définition des produits phytopharmaceutiques.

Produits autorisés et produits illégaux. Autorisation de mise sur le marché.

Réglementation du transport et du stockage et du secteur concerné.

Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination

Zonage (zones protégées, périmètre de captage). Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage).

Pratiques visant à limiter la dispersion des produits lors des transports, du stockage et du traitement des résidus, des manipulations, des épandages

Consignation de toute utilisation des produits phytosanitaires.

Traçabilité tout au long du processus.

##### **Thème : Santé Sécurité Applicateur et espace ouvert au public (7 heures)**

Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Dangerosité des produits

Situations d'exposition aux dangers

Catégories de populations sensibles. Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.

Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers.

Principales mesures de prévention. Principales mesures de protection: port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte.

Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.

Principales consignes et réglementation. Mesures d'alerte des premiers secours: Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance).



### **Thème : Réduction de l'usage des produits et méthodes alternatives (3 heures)**

Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels.  
Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).

### **Thème : Vérification des connaissances (1 heure)**

Test : Seuil de réussite 12 bonnes réponses sur 20 questions concernant les 3 thèmes.

### **Modalités pédagogiques**

Livrets de formation, travail de groupe, échanges de pratiques, fiches de reconnaissance.  
Matériel de traitement, réglage...

### **Méthodes d'évaluation**

Evaluation par QCM.

### **Validation de la formation**

Une attestation (bordereau de score) pour la délivrance du Certificat Individuel et un certificat de réalisation sont remis à chacun des participants.  
(Certification au RS n°5655-31/12/2026)

### **Intervenants (es) pédagogiques**

Marie-Hélène MUSCAT ; Sylvain RACAMIER.

**Contact** : Marie-Hélène MUSCAT 04 90 60 80 90  
**Poste 429** marie-hélène.muscat@educagri.fr



*Le CFPPA de Vaucluse est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap.  
Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.  
Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr*